



Pôle de compétitivité mondial Aéronautique, Espace, Systèmes embarqués

Pôle de compétitivité Aerospace Valley

Cahier des charges

Prestataires offre Induction Week 2021-2022 LOGEMENT

Cahier des Charges 21-ADMIN-CS-061

AEROSPACE VALLEY

118 route de Narbonne – CS 94244 – 31342 TOULOUSE CEDEX 4
Tél. 05 61 14 80 37 – Fax : 05 62 26 46 25 - e-mail : contact@aerospace-valley.com
<http://www.aerospace-valley.com>
N° SIRET : 484 284 526 000 23 – Code APE : 9499Z

Table des matières

1. Contexte	3
1.1. Le pôle de compétitivité Aerospace Valley	3
1.2. Objet de ce document	3
1.3. Programme Induction Week 2021-2022	
2. Objectifs de la consultation	5
3. Les modalités de suivi	6
4. Evaluation des réponses à la consultation	6
4.1 Les critères de sélection	7
4.2 Le contenu des réponses	8
4.3 Modalités de paiement	6
4.4 Modalités de réponses	9
4.5 Contact	9

1. Contexte

1.1 Le pôle de compétitivité Aerospace Valley

Aerospace Valley est le premier pôle de compétitivité mondial de la filière aérospatiale, au service de ses trois secteurs stratégiques de l'Aéronautique, du Spatial et des Drones, sur les régions Occitanie-Pyrénées- Méditerranée et Nouvelle-Aquitaine. Premier cluster aérospatial en Europe, il soutient les projets coopératifs de R&D ainsi que les entreprises du secteur. Il a pour vocation de favoriser l'innovation au service de la croissance de ses membres pour relever les défis de demain. Le Pôle associe les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, constituant ainsi le premier bassin d'emplois européen dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des drones : 146 000 emplois industriels, 13 000 étudiants, 8 500 chercheurs et 1 900 établissements.

Aerospace Valley anime un réseau dynamique international, composé de 825 membres (industries, laboratoires de recherche, Centre de formation, universités et Grandes Ecoles, Collectivités, agence de développement économique) qui correspond à plus de 10 000 contacts.

Pour le spatial, Aerospace Valley rassemble 102 acteurs, représentant la moitié des effectifs français. Ces acteurs (Grands groupes, PME, laboratoires....) sont répartis à peu près également entre les infrastructures et les applications.

Pendant plus de 40 ans, l'Institut Aéronautique et Spatial, agence de formation continue à l'international de la filière industrielle aéronautique et spatiale française, a conçu et mis en œuvre des programmes de formation continue en France et à l'étranger.

Afin de faire face aux enjeux de demain, la fusion-absorption de l'IAS par Aerospace Valley a été actée le 1er décembre 2020.

Ce rapprochement est cohérent avec la mission du pôle, qui est de contribuer au développement de la filière sur son territoire, et lui permettra de renforcer ses capacités de soutien aux actions export de ses membres. De son côté, l'IAS pourra, grâce à cette intégration, étendre son réseau au sein des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, développer les activités de support à l'export par la formation pour l'ensemble des membres du pôle et ainsi mieux servir les ETI et PME présentes sur ces territoires. Enfin, cette fusion est l'opportunité pour les deux entités d'étendre leurs réseaux respectifs.

Cette nouvelle aventure riche d'innovations et de rencontres permettra d'élargir l'offre de formation des entités et de continuer à garantir des prestations de qualité.

1.2 Objet de ce document

Ce document constitue le cahier des charges d'un appel d'offre en vue de la sélection de prestataires dans le cadre du programme Induction Week 2021- 2022.

1.3 Programme Induction Week 2021-2022

L'induction Week 2021-2022 est un programme qui se déroule sur deux semaines et qui a pour objectif :

- De présenter l'environnement aéronautique et spatial par le biais de présentations et de visites de sites
- De faciliter l'intégration des participants étrangers en France par des workshops sur l'interculturalité et des cours de FLE
- De faciliter leur arrivée et leur séjour en France à travers la location de logements, de souscriptions de contrats d'assurances et bancaires, de transferts et de transports durant les deux semaines de formation et pendant leur séjour en France
- De mise en place de repas lors des deux semaines de formation

Cette offre porte sur plusieurs points :

○ **Recherche de logements :**

Logements de courte, moyenne ou longue durée avec les spécificités suivantes :

- Logement type résidence étudiante pour des militaires pakistanais et leurs familles payé par AEROSPACE VALLEY/IAS
- Logement résidence étudiante individuel pour des clients angolais et chinois payé par leur soin
- Logement résidence étudiante en famille
- Logement meublé pour des clients malaisiens (seuls ou en famille)

○ **Transports :**

- Transferts aéroport-logement à l'arrivée de nos clients
- Transferts visites industrielles ou touristiques (voir ci-joint le détail)
- Voitures de location (voir ci-joint le détail)

○ **Assurance mobilité complète individuelle (adulte et enfant)**

Voir détails critères technique ci-dessous

○ **Prise en charge de repas lors des deux semaines de formation :**

- Adaptés au régime alimentaire spécifique de nos clients
- Livrés sur le ou les lieux de formation ou à leur arrivée

2. Objectifs de la consultation

L'objectif de la consultation est la sélection d'un prestataire qui prendra en charge pour Aerospace Valley/IAS et ses clients un ou les points cités précédemment.

Vous êtes interrogés de la prestation dans le cadre de prestation **logements**.

Pour cela le prestataire devra adresser les points suivants :

- Présentation du prestataire
- Présentation détaillée de l'offre
- Prix HT en € (avec détail des prestations et des options en sus possibles)
- Conditions contractuelles
- Références
- Attestation vigilance URSSAF
- SIRET
- Dernier bilan

Les pièces demandées devront être validées par le pôle Aerospace Valley.

3. Les modalités de suivi

La ou les prestations pourront démarrer immédiatement après la notification auprès du prestataire retenu.

Le prestataire désignera un responsable qui sera l'interlocuteur privilégié avec AEROSPACE VALLEY/IAS.

4. Evaluation des réponses à la consultation

4.1 Les critères de sélection

Le prestataire retenu devra réunir les exigences suivantes (voir tableau type ci-joint) :

- Critères techniques concernant les logements :
 - Etre en capacité de répondre rapidement en fonction des demandes de nos clients
 - Montrer dans la réponse la bonne compréhension des besoins soulevés et attendus
 - L'agence/la résidence retenue devra attribuer un contact spécifique pour le contrat.
 - Tout frais additionnels devra être mentionné



LOGEMENTS

	TYPE LOGEMENT	1 JOUR ou durée courte	7 JOURS à un mois	30 JOURS ET PLUS LONGUE DUREE	SERVICES INCLUS	SERVICES EN SUS
1	Une personne: lit individuel ou grand lit					
2	Couple					
3	Famille: une chambre (couple/1 enfant)					
	deux chambre (2 enfants)					
	trois chambres (3 enfants et +)					
		AEROSPACE VALLEY 118 route de Narbonne – CS 94244 – 31342 TOULOUSE CEDEX 4 Tél. 05 61 14 80 37 – Fax : 05 62 26 46 25 - e-mail : contact@aerospace-valley.com http://www.aerospace-valley.com N° SIRET : 484 284 526 000 23 – Code APE : 9499Z				

4.2 Le contenu des réponses

Les propositions devront être rédigées et organisées dans l'ordre suivant :

- 1) Présentation de l'entreprise : références, expérience etc...
- 2) Le détail de la prestation ;
- 3) Proposition financière en prix ferme pour l'ensemble de la proposition ; cf tableau en annexe qui doit être complété
- 4) Conformité aux critères de sélection ;

4.3 Modalités de réponses

Date limite de retour des propositions : **31 mars 2021**

Les offres seront remises au format électronique.

Un accusé de réception vous sera envoyé par retour de mail.

En aucun cas Aerospace Valley n'aura d'obligation de contracter avec un prestataire à la suite de cette consultation.

4.4 Contact

Mme Frédérique BRENIAUX
Domestic Operations Manager
breniaux@aerospace-valley.com
06 07 53 05 25
AEROSPACE VALLEY/IAS
3 rue Tarfaya
CS 64403
31405 TOULOUSE cedex 4